

DOSSIER GRATUIT EN APPRENTISSAGE

Intitulé de la formation DUT 2^{ème} année Génie Électrique et Informatique Industrielle

Lieu et adresse de la composante de l'université
où a lieu la formation
IUT de Tours | Dépt GEII
Avenue Monge Parc de Grammont | 37200 TOURS

Téléphone - Fax du secrétariat de la formation
Tél. : 02 47 36 71 05 - Fax : 02 47 36 71 06

Contact
Dominique LAMET

Responsable formation
Claude PEJOT



Décembre 2009

Public concerné

Avoir moins de 26 ans et avoir validé les deux premiers semestres de la formation au DUT GEII ou formation équivalente.
Ces deux semestres peuvent avoir été validés dans n'importe quel IUT de France.

Sélection - recrutement

Sur dossier et entretien.

Effectif : 12 apprentis

Durée de la formation : 1 an

Date de début de formation : septembre

Modalités d'obtention du diplôme

Contrôle continu et examen final (soutenance du mémoire).

Rythme de l'alternance

2 semaines à l'IUT / 2 semaines en entreprise

Sites Internet d'information

www.iut.univ-tours.fr

www.cfaiurc.fr

Adresse E mail du secrétariat de la formation

dominique.lamet@univ-tours.fr

Candidatures

Contacter le secrétariat 02 47 36 71 05



Blois Bourges Chartres Châteauroux Issoudun Orléans Tours

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE

BAC+2

DUT 2^{ème} ANNÉE

PAR APPRENTISSAGE

GÉNIE ELECTRIQUE
ET INFORMATIQUE
INDUSTRIELLE



CFAIURC
Centre de Formation d'Apprentis
Inter Universitaire Région Centre



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



INTITULÉ DE LA FORMATION :

DUT 2^{ème} ANNÉE
GÉNIE ELECTRIQUE ET
INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Former en 2^{ème} année par la voie de l'apprentissage des techniciens supérieurs dans le domaine des études et du développement, de l'industrialisation et de la production, de la maintenance, de l'assurance qualité et des services pour les métiers traditionnels d'électronicien, d'électrotechnicien, d'automaticien ou d'informaticien des systèmes industriels.

DÉBOUCHÉS :

Secteurs d'activités :

- Aéronautique et espace
- Agroalimentaire
- Automobile
- Image et son
- Industrie électrique et électronique
- Santé, industrie pharmaceutique, biomédical
- Technologies de l'information et de la communication

Métiers visés :

Techniciens supérieurs en bureau d'études, recherche et développement, production, maintenance, services.

Poursuites d'études :

Licence, Licence Professionnelle, École d'Ingénieur...

PROGRAMME DE LA FORMATION

	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Heures	ECTS*
SEMESTRE 3	UE31 FORMATION SCIENTIFIQUE ET HUMAINE		
	Mathématiques		
		Outils mathématiques pour l'analyse de Fourier	30
		Mathématiques pour le signal discret	30
	Culture et communication		
		S'insérer et communiquer dans le milieu professionnel	30
	Anglais		
		Perfectionnement de l'anglais général, professionnel et de spécialité	30
	Physique		
		Capteurs - CEM	30
	UE32 GÉNIE ÉLECTRIQUE		
	Électrotechnique et Électronique de puissance		
		Convertisseurs	60
Électronique			
	Fonctions associées au traitement et à la transmission de l'information	60	
UE33 INFORMATIQUE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS			
Automatique			
	Asservissements, régulation	60	
Automatismes industriels et réseaux			
	Réseaux	30	
4 modules complémentaires répartis sur UE31 à UE33		120	
	TOTAL S3	480	30
SEMESTRE 4	UE41 FORMATION PROFESSIONNELLE		
	Automatismes industriels et réseaux		
		Supervision et contrôle des procédés	60
	6 Modules complémentaires		180
UE42 PERIODE EN ENTREPRISE			
Alternance			
	TOTAL S4	240	30

*ECTS : Système Européen de Transfert et Accumulation de Crédits

VALIDATION D'ACQUIS :

Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur.

A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :

- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985) = **Validation d'Acquis Professionnels (VAP)**

- Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**